

Sachez RAPer sans dérapier!

«RAPer?», me direz-vous. Certains pourraient penser à la forme d'expression vocale sur fond musical appartenant au mouvement culturel hip-hop apparue au milieu des années 1980, le RAP. Bien qu'en apprenant un peu plus sur ce courant musical pourrait être intéressant, je fais plutôt référence ici à un régime instauré par le gouvernement fédéral en 1992 afin de faciliter l'accès à la propriété, d'où son acronyme RAP: Régime d'accession à la propriété.

En bref, ce régime permet à tout épargnant de retirer, sous certaines conditions, des sommes de ses régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER) sans toutefois avoir à payer l'impôt relativement à ces retraits.

Puisque la période de cotisation aux REER bat son plein, mais tire à sa fin, il pourrait s'avérer avantageux de contribuer à vos REER avant le 28 février: vous profiteriez de l'occasion pour diminuer vos revenus de 2012 et ainsi réduire vos impôts, tout en investissant une somme qui pourrait vous servir, dès 2013, à acquérir votre propriété.

Quelques règles sont toutefois importantes à considérer: toute cotisation à vos REER doit avoir été investie pour une période minimale de trois mois consécutifs avant que vous puissiez en effectuer le retrait dans le but d'utiliser le programme RAP. Si cette condition n'est pas respectée, les règles fiscales s'appliqueront et vous aurez ainsi à payer l'impôt sur les montants retirés.

Un retrait dans le but de RAPer peut aussi provenir de sommes déjà accumulées dans votre régime d'épargne retraite individuel ou, encore, d'un emprunt contracté dans le but d'effectuer les cotisations maximales au REER.

D'autres règles d'admissibilité et conditions s'appliquent. Visitez le site www.arccgcca.ca ou, si vous «ne savez plus sur quel pied danser», consultez votre représentant en épargne collective afin de maximiser tous les avantages des conseils financiers répondant à l'ensemble de vos besoins personnels, en plus de ceux reliés à votre projet d'acquisition.

Entrez dans la «danse du RAP», sans dérapage financier!



Karine Marcotte, B.A.A.
Conseillère en sécurité financière
Les Services Financiers CAP
Représentante en épargne collective
pour le compte de SFL Placements
smarcotte@bellnet.ca / www.sfcap.ca

Pour acheter ou refinancer NE CHERCHEZ PLUS !



VOICI MES TAUX

2.60% 1 ans variable	2.84% 5 ans fixe Sans Renouveau	2.94% 5 ans fixe
--------------------------------	--	----------------------------



2000+

Profitez de mon expérience pour trouver le

MEILLEUR TAUX

Je recherche aussi Courtier hypothécaire

En argent comptant

Je finance partout au Québec.

Stéphane St-Louis
Courtier hypothécaire agréé

1705, boul. des Laurentides, Laval

*Taux et conditions sont sujets à notre approbation. Les États-Unis. **0-12357131, 1188-2265/1200, 2014-2019/12000, 2019-12000



Courtier hypothécaire / Courtier immobilier agréé

J'ai une hypothèque pour vous. Appelez-Moi! 514.892.2545